



Communiqué des Verts de la Broye fribourgeoise

Mannens, le 1^{er} avril 2011

Le règlement d'exploitation militaire de la Base aérienne de Payerne ne respecte pas la santé et le cadre de vie des habitants de la Broye

Les Verts de la Broye fribourgeoise estiment que les responsables des Forces aériennes – et en premier lieu le commandant de la Base aérienne - doivent cesser de minimiser les problèmes et les nuisances occasionnés par l'exploitation de la Base aérienne de Payerne et se cacher systématiquement derrière des arguties normatives et juridiques, au lieu répondre sérieusement aux demandes fondées des citoyennes et citoyens de la Broye.

La dégradation année après année de l'acceptance des nuisances par la population est le fruit d'une politique déplorable et surtout passéiste des Forces aériennes. Pour preuve, en janvier 2008 près de 5000 citoyens et citoyennes de la Broye avait répondu OUI à l'Initiative Weber contre le bruit des avions de combat. La Broye change tant économiquement que socialement et l'ensemble des secteurs privés et publics ne cessent de s'adapter aux nouvelles conditions. La Base aérienne doit également se remettre en question et revoir sa stratégie d'exploitation, faute d'être vouée à la disparition à plus ou moins court terme.

Les Verts de la Broye fribourgeoise demandent :

1. Aucune augmentation du nombre de vols/mouvements, mais au contraire la poursuite de la politique de diminution des vols/mouvements.
2. Aucune augmentation des horaires de vol, mais au contraire leur diminution en particulier en début de journée, durant la pause de midi et en début de soirée.
3. Les exploitations militaires et civiles doivent faire l'objet d'une seule procédure et d'un seul règlement.
4. Les futurs vols civils sont à prendre en compte dans le nombre total de vols/mouvements actuels (soit 17'750).
5. Des mesures d'assainissements architecturaux automatiques et gratuites (par exemple fenêtres à triple vitrage) pour l'ensemble des habitations incluses dans le périmètre de la valeur de planification de 50 db.
6. Des compensations financières automatiques pour la perte de valeur immobilière pour l'ensemble des habitations incluses dans le périmètre de la valeur de planification de 50 db. Idem pour tous les terrains à bâtir pas encore construits.
7. Le réexamen du tracé de la courbe 50 db (valeur de planification) au niveau de l'agglomération de Payerne.
8. 53% des salaires et des investissements des Forces aériennes de Suisse doivent être générés dans la Broye.

Les Verts de la Broye fribourgeoise ont donc décidé de faire opposition à la demande d'approbation des plans de constructions militaires concernant le règlement d'exploitation militaire de la Base aérienne de Payerne et de la demande d'octroi d'allègements au sens de l'article 14 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB, RS 814.41)

Contact :

Roman Hapka, Responsable des Verts de la Broye fribourgeoise, 079 601 76 64, r.hapka@bluewin.ch

Annexe : Texte de l'opposition des Verts de la Broye fribourgeoise